



Pôle ressources  
Commande publique  
3512 - RA/MC

## **ARRÊTÉ N° 2022/1136**

### **Madame le Maire de la Ville de Mulhouse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L1413-1 et suivants

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020 portant création et composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

### **ARRETE**

#### **Article 1**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux se tenant annuellement, sera présidée en 2022 par Madame Nathalie MOTTE, Adjointe au Maire.


#### **Article 2**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Mulhouse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame Nathalie MOTTE, Adjointe au Maire
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse,

le 11 juillet 2022

Le Maire  
  
Michèle LUTZ